

A-2014-12-19

Date de publication : le 19 décembre 2014

<https://www.oasis.oati.com/hqt/index.html>

Tarifs de transport provisoires

Le 18 décembre 2014, la Régie de l'énergie a rendu la décision D-2014-212 déclarant provisoires à compter du 1^{er} janvier 2015 les tarifs proposés pour l'année 2015 pour les services de transport, incluant les tarifs des services complémentaires, le taux de pertes et le cavalier. Ceux-ci sont sujets à révision lors de la décision finale à venir de la Régie de l'énergie.

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/280/DocPrj/R-3903-2014-A-0034-Dec-Dec-2014_12_18.pdf